



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE
DES BUDGETS PRIMITIFS 2024
COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024, en fonctionnement et en investissement.

Les budgets 2024 ont été votés le 4 avril 2024 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

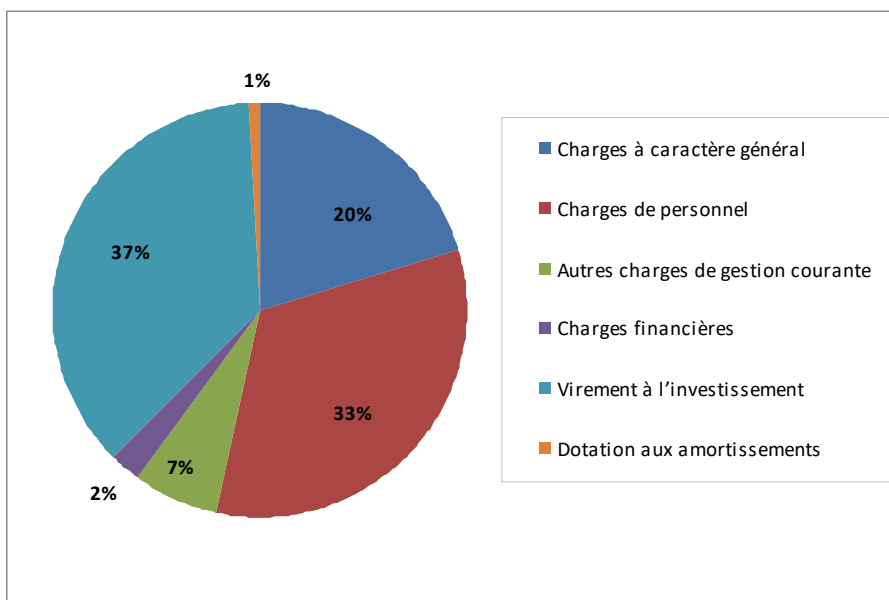
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 814 948,46 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

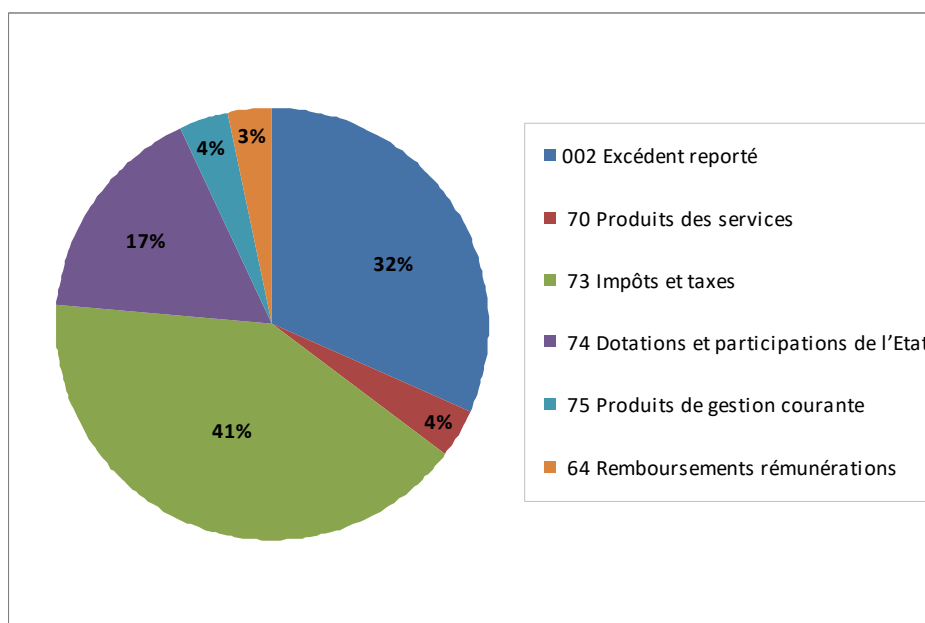
Chapitre	BP 2024
011 Charges à caractère général	155 666,50
012 Charges de personnel	252 650,00
65 Autres charges de gestion courante	50 243,83
66 Charges financières	18 800,00
023 Virement à l'investissement	329 993,13
042 Dotation aux amortissements	7 195,00
73 Impôts - Dégrèvement JA	400,00
TOTAL	814 948,46



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie,...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2024
002 Excédent reporté	243 160,46
70 Produits des services	27 550,00
73 Impôts et taxes	314 481,00
74 Dotations et participations de l'Etat	176 757,00
75 Produits de gestion courante	27 000,00
64 Remboursements rémunérations	26 000,00
TOTAL	814 948,46



SECTION D'INVESTISSEMENT

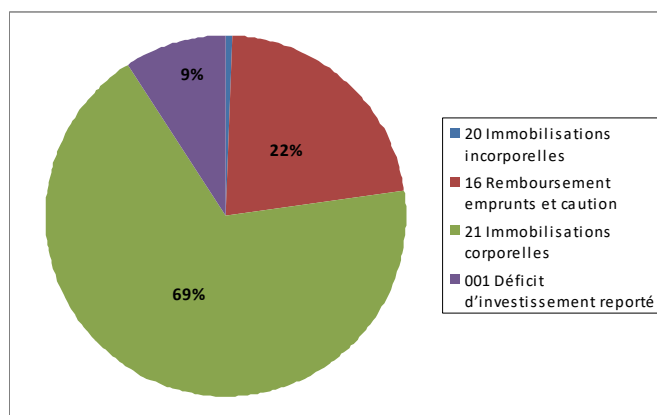
Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 441 354,13 €.

Dépenses

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2024 sont les suivantes :

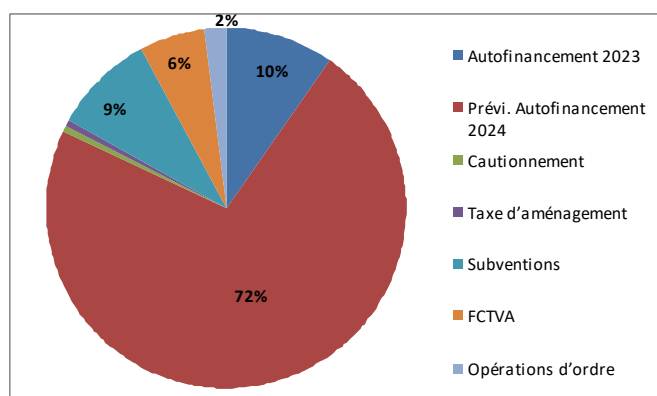
- Acquisitions véhicule 23 000,00 €
- Travaux de voirie 101 000,00 €
- Mise en conformité des bâtiments communaux 20 000,00 €
- Aménagement parking et passage piéton 22 000,00 €

Chapitre	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	1 800,00
21 Immobilisations corporelles	317 810,13
16 Remboursement emprunts et caution	86 190,00
001 Déficit d'investissement reporté	35 554,00
TOTAL	441 354,13



Recettes

Chapitre	BP 2024
Autofinancement 2023	37 276,00
FCTVA	23 400,00
Taxe d'aménagement	1 600,00
Subventions	39 960,00
Cautionnement	2 000,00
Prévision autofinancement 2024	329 993,13
Opérations d'ordre	7 125,00
TOTAL	441 354,13



Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2024, à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 44,82 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 94,70 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 10,70 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

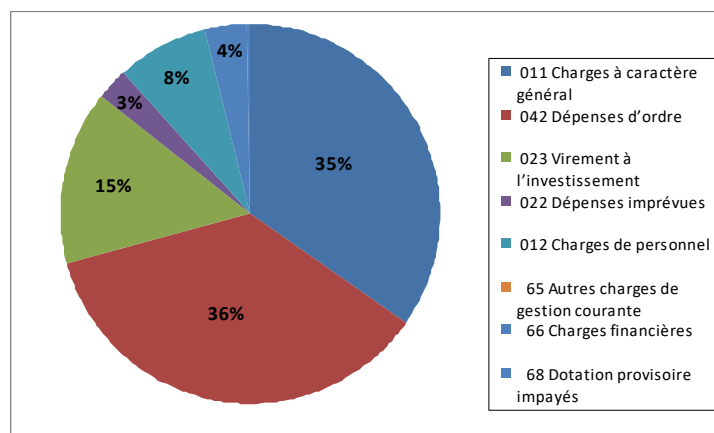
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 145 778,00 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

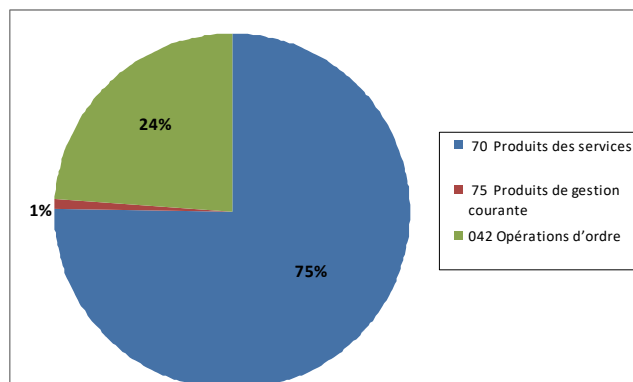
Chapitre	BP 2024
011 Charges à caractère général	50 443,72
012 Charges de personnel	11 500,00
65 Autres charges de gestion courante	100,00
66 Charges financières	5 300,00
68 Dotation provisoire impayés	233,00
022 Dépenses imprévues	4 000,00
023 Virement à l'investissement	21 486,28
042 Dépenses d'ordre	52 715,00
TOTAL	145 778,00



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2024
002 Excédent reporté	0,00
70 Produits des services	109 900,00
75 Produits de gestion courante	900,00
042 Opérations d'ordre	34 978,00
TOTAL	145 778,00



SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 470 463,71 €.

Dépenses

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2024 sont les suivantes :

- Travaux réseau eau : 253 721,00 €
(renouvellement de la conduite à Sylveterre et création d'une grille avaloir au captage Delcher)

- Travaux assainissement 59 000, 00 €
(étude diagnostic de l'assainissement collectif)

Chapitre	BP 2024
Déficit reporté	20 864,71
20 Immobilisations corporelles	367 721,00
16 Remboursement emprunts	46 900,00
Dépenses d'ordre	34 978,00
TOTAL	470 463,71

Recettes

Chapitre	BP 2024
Autofinancement 2023	69 910,43
FCTVA	20 600,00
Subventions	165 752,00
Opérations d'ordre	52 715,00
Prévision autofinancement 2024	21 486,28
Emprunt	140 000,00
TOTAL	470 463,71

BUDGET REGROUPEMENT COMMERCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges de gestion courante et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits de gestion courante (loyers) et de l'excédent reporté. Pour cette année, une subvention du budget Commune à hauteur de 5 893,83 € est nécessaire du fait de la mise en liquidation judiciaire d'un commerce.

Le budget, voté en équilibre, s'élève à 15 526,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 26 573,56€.

Dépenses

Chapitre	BP 2024
001 Déficit d'investissement reporté	13 148,56
16 Remboursement emprunts	13 425,00
TOTAL	26 573,56

Recettes

Chapitre	BP 2024
Réalisation autofinancement 2023	13 148,56
Virement de la section de fonctionnement	13 425,00
TOTAL	26 573,56

BUDGET LOTISSEMENT

Comme pour les autres budgets, le budget est voté en équilibre.

Le montant des dépenses et des recettes, en section de fonctionnement, s'élève à 149 296,62 € (y compris les opérations d'ordres).

Le Maire, Jean-Louis FRESQUET